



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

**GUIDE D'UTILISATION
POUR L'ORGANISATION
DE SÉANCES À DISTANCE**

Mon Club permet à ses adhérents de pratiquer à distance

GUIDE D'UTILISATION POUR L'ORGANISATION DE SÉANCES À DISTANCE

La Fédération Française Sports pour Tous propose de vous guider dans l'organisation de la pratique d'activités physiques et sportives à distance.

Ce guide a pour objectif de vous partager quelques bonnes pratiques pour favoriser l'accessibilité des séances sportives à tous vos adhérents. L'alternance de séances en présentiel (si elles sont toujours possibles) et à distance est tout à fait possible. Lorsque les salles ne sont pas disponibles, proposez des séances 100% en ligne.



Assurances

Les licenciés sont couverts en Responsabilité Civile* et en Individuelle Accident** par le contrat d'assurance fédéral (selon la garantie souscrite au moment de la prise de leur licence : garantie de base, option 1, option 2, sans assurance) durant les séances d'activités physiques et sportives animées en ligne par un Club Sports pour Tous.

À noter que les activités pratiquées en visionnant un cours enregistré n'entrent pas dans le cadre du contrat d'assurance fédéral et se font donc sous la responsabilité personnelle des pratiquants dans la mesure où aucun tiers ne pourra témoigner des conditions de la survenue d'un dommage.

SACEM

Durant les séances animées en direct, vous pouvez utiliser toutes les musiques faisant partie des œuvres du répertoire SACEM sans aucune déclaration à faire, la Fédération s'en charge à votre place.

* exclusion des dommages matériels causés au mobilier de l'habitation du licencié ou lieu où il suit la télé-séance ; exclusion des dommages corporels ou matériels à des tiers non licenciés qui participeraient avec le licencié dans son habitation et admis à y pénétrer sans déroger aux restrictions gouvernementales (dans ces circonstances les personnes devront faire intervenir leur Responsabilité Civile Vie privée)

** les garanties IA de la licence souscrite sur la saison en cours, couvrent les pratiquants licenciés (si ces derniers ne les ont pas refusées au moment de la souscription de la licence).

Conditions à respecter

Les cours doivent être organisés en direct par un animateur d'une structure affiliée à la Fédération pour la saison en cours.

Les participants doivent être licenciés à la Fédération pour la saison en cours.

L'outil utilisé pour dispenser les cours doit permettre l'observation en direct des pratiquants en action.

L'animateur doit être en mesure de vérifier les conditions de sécurité des pratiquants participant à la séance et doit préciser qu'il faut surveiller son environnement.

Prévoir un échauffement.

Les séances ne doivent pas être de haute intensité et ne doivent pas chercher le dépassement des pratiques habituelles.

Se limiter à des mouvements n'impliquant pas une prise de risque pour être réalisés à domicile.

Préciser l'espace et les distances de sécurité par rapport à l'environnement proche.

Les séances doivent respecter les recommandations institutionnelles en cours concernant la pandémie (gestes barrières, interdiction de regroupement...).



Outil de visioconférence Zoom

La Fédération Française Sports pour Tous vous recommande d'utiliser l'outil de visioconférence Zoom pour vos séances sportives à distance.

Version gratuite pour moins de 40 minutes et jusqu'à 100 participants.

Abonnement à 140 € par an, durée de la séance et nombre d'utilisateurs illimités.



Comment faire ?

1/ Créez un [compte Zoom](#)

2/ Prévoyez un planning de vos séances en ligne et communiquez à vos pratiquants licenciés, les créneaux, le lien Zoom et le mot de passe associé quelques jours avant.

3/ Utilisez un téléphone, une tablette ou un ordinateur avec une bonne qualité vidéo et connectés à un bon débit Internet. Ouvrez votre réunion un quart d'heure avant afin d'accueillir et d'échanger avec les participants.

4/ Demandez à vos pratiquants d'activer leur vidéo afin de les voir et, ainsi apporter des ajustements de posture. En revanche, mieux vaut leur demander de couper leur micro une fois que tout le monde s'est salué et a pris des nouvelles du groupe.

5/ Pratiquez chez soi exige les mêmes contraintes qu'en Club, prévoyez une tenue, une bouteille d'eau, au minimum 2 m² d'espace dégagé et d'être entre 1 et 2 mètres de votre source vidéo.



Informations utiles

Guide d'utilisation « [Prise en main sur Windows et Mac](#) »

Guide d'utilisation « [Comment organiser une réunion vidéo ?](#) »

Télécharger l'application Zoom



ACTIVITES

by **DECATHLON**

Un point de rendez-vous virtuel

La Fédération Française Sports pour Tous vous recommande d'utiliser la plateforme Décathlon Activités pour organiser vos séances sportives à distance.

Cette plateforme vous permet de référencer votre Club et de proposer vos séances gratuites ou payantes auprès de vos membres ou de nouvelles personnes et de gérer vos inscriptions.

**Accédez
à la plateforme**



Comment faire ?

1/ Créez votre compte

2/ Créez votre séance

3/ Lors de votre création de votre séance, ajoutez à votre titre de séance exactement : #FFSportsPourTous. Par exemple : « Cours Pilate #FFSportsPourTous »*

4/ Configurez votre moyen de paiement si vous souhaitez faire payer à vos pratiquants votre séance

5/ Gérez vos inscriptions

6/ Réalisez votre séance avec les personnes inscrites sur Décathlon Activités grâce à l'outil Zoom

**[Consultez le
guide d'utilisation](#)**

IMPORTANT



*Grâce au #FFSportsPourTous que vous identifierez pour chacune de vos séances, nous pourrons identifier les activités proposées par l'ensemble des Clubs du réseau Sports pour Tous.
<https://activites.decathlon.fr/operations/103-ffsportspourtous>